

COLLOQUE AIDA-AJAR
JEUDI 27 SEPTEMBRE 2012

Une opération sui generis : La Réassurance « Finite »

ASSURANCES ET BANQUES
LE SECTEUR FINANCIER ENTRE COHERENCE ET CONFUSION

Bénédicte DOLLFUS

REASSURANCE / FINANCE

REASSURANCE FINITE

- **Réassurance/Finance** : Des frontières incertaines, une certaine convergence
- **Réassurance FINITE** : les possibles confusions
Un instrument hybride, entre Réassurance et Finance
- **Une certitude : Finite = Réassurance.**
Essentiel = mesure du transfert de risque et ses conséquences

*[Re]assurances et Banques:
le secteur financier entre cohérence et confusion*

LA REASSURANCE FINITE

**A la frontière entre Monde Réassurance
et Monde Finance, côté Réassurance :**

LA REASSURANCE FINITE – Les possibles confusions:

Réassurance « non-traditionnelle, financière, *financière limitée* (traduction CNC), finie, structurée, part d'ART (transfert alternatif de risques) »...?

Une opération de réassurance sui generis qui prend en compte explicitement l'aspect financier, un outil mixte entre réassurance et financier

De quoi parle-t-on ?

*[Re]assurances et Banques:
le secteur financier entre cohérence et confusion*

DIRECTIVE 2009/138/CE DU PARLEMENT ET DU CONSEIL **du 25 novembre 2009 sur l'accès aux activités de l'assurance et de la réassurance et** **leur exercice (solvabilité II)**

Article 210

Règles propres à la réassurance

Réassurance finite

On entend par **réassurance finite** toute réassurance en vertu de laquelle la perte maximale potentielle, exprimée comme le **risque économique maximal transféré**, découlant **d'un transfert significatif à la fois du risque de souscription et du risque de timing**, excède la prime sur toute la durée du contrat, pour un **montant limité mais important**, conjointement avec l'une au moins des caractéristiques suivantes :

- la prise en considération explicite et matérielle de la **valeur temporelle de l'argent** ;
- des dispositions contractuelles visant à **lisser dans le temps un partage des effets économiques** entre les deux parties en vue d'atteindre un **niveau cible de transfert de risque**.

- Les États membres veillent à ce que les entreprises d'assurance et de réassurance qui concluent des contrats de réassurance finite ou qui exercent des activités de réassurance finite soient en mesure de **déceler, de mesurer, de surveiller, de gérer, de contrôler et de signaler de manière appropriée les risques découlant de ces contrats ou activités.**
- Afin de garantir l'adoption d'une approche harmonisée pour les activités de réassurance finite, la Commission peut arrêter des **mesures d'exécution** précisant les dispositions du paragraphe 1 en ce qui concerne la surveillance, la gestion et le contrôle des risques découlant des activités de réassurance finite.
- Ces mesures, qui visent à modifier des éléments non essentiels de la présente directive, y compris en la complétant, sont arrêtées en conformité avec la procédure de réglementation avec contrôle visée à l'article 301, paragraphe 3.

Mais au fait, qu'appellez-vous "Finite ?"

Extrait de
« De l'autre côté du miroir »
[Lewis Carroll]

"Quand j'utilise un mot," dit Humpty Dumpty, d'un ton plutôt méprisant, il a exactement le sens que j'ai choisi de lui donner, ni plus, ni moins".

"La question est de savoir" dit Alice, "si vous pouvez donner autant de sens différents aux mots. »

"La question est," dit Humpty Dumpty, "qui doit être le maître, c'est tout."

[traduction libre]

LA REASSURANCE FINITE

IL N'EXISTE PAS DE DEFINITION PRECISE DE LA REASSURANCE FINITE

Une définition floue et « principe-based » (Directives) :

- **transfert** d'un risque économique pour un montant **limité** mais **important**
- transfert significatif à la fois du risque de souscription et du risque de **timing** (aspect financier)
- prise en compte de la valeur temporelle de l'argent
- lissage dans le temps du partage des effets économiques pour niveau cible de transfert de risque (réassurance sur mesure)

LA REASSURANCE FINITE

- Un outil de **transfert de risque** (définition Directives). Le maître: régulateurs et superviseurs, mais aussi bon sens et expertise,
- Un outil flexible adapté aux besoins spécifiques de (rétro)cédante
- Un spectre de solutions ad-hoc diverses et variées, parfois complexes, chaque accord est « sui generis »
- Une mauvaise réputation historique (AIG, HIH..maquillage de bilan – » window-dressing », « soulagement temporaire »)
- réalité économique du contrat et des contrats liés
- La possibilité de prendre en compte une panoplie de risques non couverts par la réassurance traditionnelle (taux d'intérêt, rythme des paiements in (primes) et out(sinistres), incertitudes sur le déroulement des sinistres en suspens , lissage dans le temps..)
- Plus qu'une protection contre les risques extrêmes, un instrument, taillé sur mesure, d'amélioration de la visibilité dans le temps pour l'assureur et de lutte contre les aléas et les incertitudes

LA REASSURANCE FINITE

IL N'EXISTE PAS DE DEFINITION PRECISE DE LA REASSURANCE FINITE

- La présence de caractéristiques possibles (mais non suffisantes pour déterminer le caractère « finite » ou « réassurance financière limitée » qui exclut la « réassurance financière pure » –sans transfert de risque-)

[Avis CNC n°2009-12 du 1^{er} octobre 2009] :

- Prise en compte explicite, dans la tarification, des produits financiers (prime variable en fonction du rendement dégagé par les actifs du réassureur) ou de la possibilité d'escompter les provisions par le cessionnaire,
- Caractère pluriannuel (ou contrat annuel avec des clauses de non reconduction restrictives) pour les contrats non-vie,
- Caractère rétrospectif, couvrant des sinistres survenus non encore réglés (signature du contrat alors que la sinistralité est déjà connue),
- Présence d'un compte de participation aux pertes ou d'éléments variables en fonction de la sinistralité (taux de primes, taux de commission, PB variables).

REASSURANCE FINITE ⇒ TRANSFERT DE RISQUES

ESSENTIEL = MESURE DU TRANSFERT DE RISQUES, DEGRE et non NATURE

LA REASSURANCE FINITE

Quelles motivations (1)?

Un outil de la Gestion du Capital

Une protection ad-hoc (ou sur mesure)

Impact sur les comptes techniques [Réassurance]

- Outil de la politique de rétention des risques
- Optimisation de la structure du bilan et des ratios financiers (ROE..)
- Utilisation efficace du capital
- Développement par extension de la capacité de souscription
- Protection du compte d'exploitation
- Assurance des risques traditionnellement « non assurables »

LA REASSURANCE FINITE, instrument « sur mesure », est particulièrement adaptée à la gestion économique du capital et son optimisation, dans le cadre de Solvabilité 2.

LA REASSURANCE FINITE

Quelles motivations (2)?

Un outil de la Gestion du Capital

Une protection ad-hoc (ou sur mesure)

Impact financier

- Continuité à long terme et stabilité des prix
- Prise en charge spécifique des problèmes de sinistres historiques / futurs
- Gestion de la volatilité et amélioration de la liquidité
- Monétisation des profits potentiels dans les expositions à déroulement long

LA REASSURANCE FINITE, instrument « sur mesure », est particulièrement adaptée à la gestion économique du capital et son optimisation, dans le cadre de Solvabilité 2.

LA REASSURANCE FINITE et réglementation

- Un outil désormais reconnu comme instrument de réassurance « sui generis » par les réglementations internationales, européennes, nationales (y compris US)
- Un outil désormais étroitement contrôlé et encadré (voir 2^e partie de l'article 210 de la Directive S2)
- Un travail d'identification de chaque contrat « finite » est demandé aux opérateurs, code de bonne pratique du RAB (R/I Advisory Board), ainsi que la mesure de transfert de risque
- Un traitement comptable et fiscal « sui generis »
- Tout réside dans la **mesure du transfert de risque**

LA REASSURANCE FINITE et la mesure de transfert de risque

- Une panoplie de méthodes quantitatives permettant de tester le transfert de risque, des plus simples aux plus complexes (ex. Méthode 10/10, ERD ou probabilité de déficit moyen..) – cf Note APREF Réassurance finite
- Aucune ne suffit à elle seule pour déterminer le transfert de risque : ex. un excédent de sinistre pour un sinistre 200 ans (S2- VAR 99,5%) ne passe pas le test 10/10, et <1% ERD . Id QP Auto
- Il convient de combiner plusieurs approches pour pouvoir établir avec plus de précision et de certitudes la réalité d'un transfert de risque. Importance jugement qualitatif et experts (actuaire, souscripteur, comptables et financiers..)
- Chaque affaire est « sui generis » ⇔ complexité

LA REASSURANCE FINITE

Un traitement comptable et fiscal spécifique

- Avis et note de présentation du CNC N° 2009-12 du 1er OCTOBRE 2009
- Analyse de la réalité économique du contrat et des contrats liés
- Composante dépôt pour la partie flux financiers donnant lieu à remboursement, traitée comme un prêt au bilan
- Élément transfert de risque comptabilisé comme réassurance
- IFRS: Comptabilisation selon Norme IFRS 4 (contrats contenant un risque significatif d'assurance) ou norme IAS 39 (instruments financiers). Si identification et valorisation, possibilité décomposition et comptabilisation séparée des 2 éléments. Risque traitement différent entre comptes sociaux et comptes consolidés.

LA REASSURANCE FINITE et ses implications

- Grave incohérence du projet de mesures d'application de niveau 2 (Règlement européen) de la Directive S2 (art 186-SCRRM3) et des projets de niveau 3 (EIOPA)
- Non reconnaissance de la réassurance finite (ou « des accords similaires à manque de transfert de risque effectif ») comme outil d'atténuation du risque et non prise en compte dans calcul BSCR des cédantes
- Demande de la Profession de modification des projets de rédaction niveaux 2 et 3 pour prendre en compte la réalité du transfert de risque et ses implications.

REASSURANCE / FINANCE

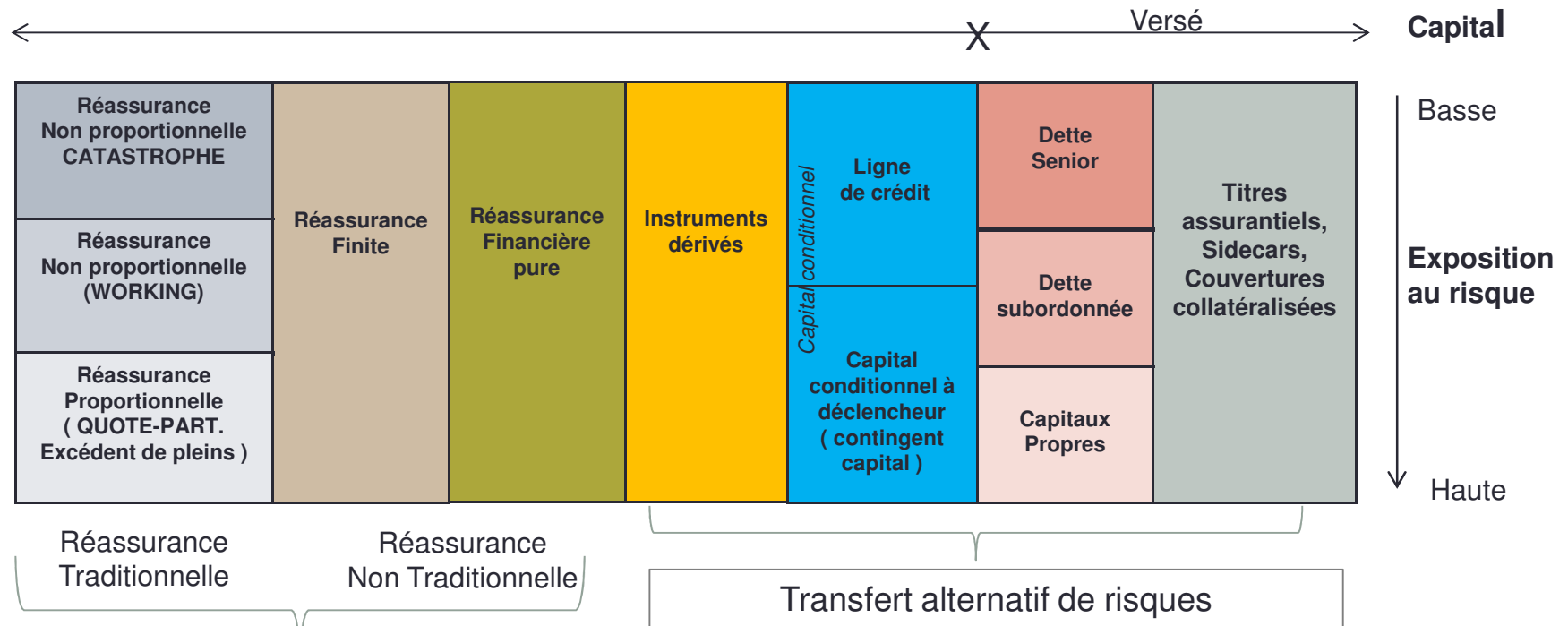
REASSURANCE FINITE

- **RÔLE DU DIRIGEANT** : OPTIMISER LE CAPITAL (ARBITRAGE PROFITABILITÉ, CROISSANCE ET SOLVABILITÉ – OPTIMISATION DU ROE)
- ➔ **ARBITRAGE SUR LE NIVEAU DE TOLERANCE AU RISQUE : OUTILS DE REDUCTION ET DE FINANCEMENT DU RISQUE**
- **RISQUES DIVERS ET COMPLEXES** : SOUSCRIPTION (modules primes et réserves), MARCHÉ, OPERATIONNEL, CAT
- UNE PANOPLIE D'INSTRUMENTS, OÙ LA REASSURANCE FINITE A SA PLACE

REASSURANCE / FINANCE

DES FRONTIÈRES INCERTAINES, UNE CERTAINE CONVERGENCE

Outils de gestion du risque



REASSURANCE

(Marchés des capitaux, Fonds de pension, Banques et gestionnaires de fonds).
 Rôle croissant Réassureurs : Ex : Fonds ILS CAT BONDS- MUNICH RE- 20-09-2012
 Expertise risque d'assurance

